

MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58

Email : montesquieumairie1@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2026

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
BONZOM	Laurent	X		
BORDES	Didier	X		
COUZINET	Guillaume	X		
DELORT	Yves	X		
DENIS	Alice	X		
ESTAQUE	Julien	X		
FERT	Jocelyne	X		
JONIS	Valérie	X		
MARTINEZ	Éric	X		
MARTY	Christelle	X		
VERGE	Francis	X		

Approbation du CR précédent

Le précédent compte rendu du 28 novembre 2025 a été adressé avec la convocation. Francis Vergé était secrétaire.

Les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations

Indemnité de gardiennage de l'église

Une indemnité de gardiennage peut être allouée à Monsieur le Curé Bertrand de SENTENAC. Il est prévu un plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales à hauteur de 126,91€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Madame le Maire propose aux conseillers de voter l'indemnité de l'église à son taux maximum, comme les années précédentes.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent Madame le Maire d'effectuer le versement.

RIFSEEP

La délibération sur le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) n'a pas été modifiée depuis sa mise en place en 2017. Pour rappel, il est composé d'une part fixe mensuelle IFSE calculée en fonction de la technicité, de l'expertise du poste et de l'expérience de l'agent et d'une part annuelle variable le CIA qui tient en compte l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent suite à son entretien annuel. Madame le Maire propose d'augmenter les plafonds afin qu'ils correspondent à 25% des plafonds maximaux au lieu de 10% précédemment.

Le Comité Social Territorial lors du 2^{ème} passage a donné un avis défavorable (par principe). Le conseil peut maintenant délibérer dans le sens qu'il souhaite.

Madame le Maire propose de modifier les montants. Les autres conditions d'attributions restent inchangées.

Part fixe mensuelle l'IFSE :

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Secrétaire de mairie</i>	1 340 €	2 835 €	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution</i>	1 080 €	2 700 €	10 800 €

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1		1 340 €	2 835€	11 340 €
Groupe 2	<i>Accompagnateur scolaire, Agent des interventions techniques polyvalent</i>	1 080 €	2 700€	10 800 €

Le versement de l'IFSE sera mensuel et son montant proratisé en fonction du temps de travail.

Part annuelle variable le CIA :

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Secrétaire de mairie,</i>	néant	315€	1 260 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution</i>	néant	300€	1 200 €

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1		néant	315€	1 260 €
Groupe 2	<i>Accompagnateur scolaire, Agent des interventions techniques polyvalent</i>	néant	300€	1 200 €

Le versement du CIA sera annuel et son montant proratisé en fonction du temps de travail.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Demande de subvention DETR et FDAL

Pour la voirie sous mandat, les devis du chemin de Bouynéous & Campet (VC n°24, pour un montant de 21 313,65€ HT soit 25 576,37€ TTC) et du chemin de la Boulasse (VC n°16, pour un montant de 21 608,13€ HT soit 25 929,75€ TTC) ont été validé pour un total de 42 921,78€ HT soit 51 506,12€ TTC. C'est la Communautés de Communes qui dépose le dossier DETR.

Comme évoqué lors du précédent conseil, Madame le Maire propose de faire des travaux de goudronnage de « l'ancienne cour d'école » (devant la salle polyvalente). Spie Batignolles a réalisé deux devis dont le dernier avec un

terrassment plus important (45cm au lieu de 20cm). Ce terrassment plus important permet de mettre des drains pour désimpermeabiliser la zone, avec un revêtement en enrobé drainant. Le devis le moins disant correspond à de l'amalgame classique, donc imperméable.

Madame le Maire suggère de choisir le devis qui permet de désimpermeabiliser cet espace et de demander de la DETR à hauteur de 30% et du FDAL à hauteur de 50% pour cette opération.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Ouverture des crédits investissement 2026

Dans l'idéal, le budget sera voté avant les élections. Dans l'intervalle, les dépenses de fonctionnement peuvent être réglées sans difficulté. Mais il n'est pas possible de payer des factures d'investissement.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de permettre, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal 2026.

Mme le Maire propose d'ouvrir 20 000€ au compte 2131 et 1 000€ au compte 165 (chapitre 16).

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Echange de parcelle – déplacement de l'assiette d'un chemin rural

Mme le Maire rappelle la demande formulée par les consorts PAC pour un échange de terrain pour permettre le déplacement de l'assiette d'un chemin rural.

- rappelle que la mise à disposition au public d'un dossier d'information a eu lieu du 18 avril 2023 au 18 mai 2023, conformément aux dispositions de l'article L.161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, sans qu'aucune observation n'ai été faite.

- rappelle les parcelles concernées par l'opération :

Biens donnés par les consorts PAC :

Section	Numéro	Contenance
B	1426	4a 81ca

D'une valeur estimée à CENT EUROS (100,00 €)

Biens donnés par la commune de MONTESQUIEU-AVANTES :

Section	Numéro	Contenance
B	1427	8a 05ca

D'une valeur estimée à CENT EUROS (100,00 €)

En conséquence, l'échange sera réalisé sans soulte.

La Commune précise que tous les frais sont à la charge des consorts PAC

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Et décident de procéder à l'échange des différentes parcelles, par acte authentique en la forme administrative, aux conditions indiquées ci-dessus.

Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie au SDE09

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la dernière assemblée générale du SDE 09 du 12 décembre 2025 les élus ont été alertés par le Président du projet du gouvernement d'un éventuel transfert de compétence de la distribution d'énergie aux conseils départementaux.

Le SDE 09 assure cette mission depuis plus de 50 ans sur l'ensemble des communes du département. Chaque année il investit des millions d'euros pour la modernisation, la sécurisation et le renforcement des réseaux.

En ARIEGE, le SDE 09 prend en charge l'intégralité de ces investissements avec le soutien du FACE, aucun reste à charge n'est imputé à la collectivité bénéficiaire de ces lourds travaux. Il pourrait en être autrement demain avec les projets gouvernementaux. La remise en cause des syndicats d'énergies dans leur compétence d'AODE auraient de lourdes conséquences pour nos communes rurales, ce qui nécessite notre mobilisation collective à travers la motion proposée par le SDE 09.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Motion de soutien aux éleveurs du territoire Couserans-Pyrénées

La Dermatose Nodulaire Contagieuse présente sur le territoire du Couserans est un danger réel pour les nombreux éleveurs de bovins, nombreux sur la commune. A ce jour, l'ensemble du cheptel devrait être vacciné, et le péril semble s'éloigner. Néanmoins la vente des animaux, notamment à l'export, bloque les bovins sur les exploitations et crée une tension budgétaire importante.

La Communauté de communes ayant pris une motion en date du 18/12/2025, Madame le Maire propose au Conseil de s'y associer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

De s'engager à soutenir les filières d'élevage locales, en signant cette motion.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Informations / Discussions

Recensement de la population

Le recensement a commencé jeudi 15 janvier. A ce jour 87% des foyers ont répondu aux questionnaires.

Venue du sénateur

M. Jean-Jacques Michau viendra à la mairie de Montesquieu le lundi 2 mars à 9h. Les conseillers sont les bienvenus.

La séance est levée à 22h35.

Le Maire,
Jocelyne FERT